

Conseil municipal du jeudi 07 juillet 2023

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, PAILLARD Alain, CHAMPION Kalyne, DESMONTILS Olivier, PESCHÉ Nicole.

Absents excusés : GAUTHIER Clarisse, LAMY Anthony, PIAU Valérie

Absent non excusé : JULLIOT Alexandre

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 09 juin 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉCOLES DE CRAON

La participation financière pour les écoles de Craon s'élève en 2023 à 41 614 €. Cette participation concerne 23 élèves en maternelle et 18 élèves en cours élémentaire.

➤ DEL 20230707 01 MISE EN PLACE DE CAVURNES DANS LE CIMETIÈRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise PFM pour la mise en place de 2 cavurnes dans le cimetière.

Dans le devis N° 23D00041 du 24 mai 2023 il est prévu :

- Mise en place de 2 cavurnes de 50x50 conçues pour recevoir 4 urnes.

Le montant du devis est de 516,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **PFM** pour un total de **516,00 € TTC**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ GROUPEMENT D'ACHAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE

A titre d'information, la commune bénéficiant du tarif réglementé pour l'électricité, il n'est pas nécessaire d'adhérer au groupement d'achat proposé par Territoire d'Énergie Mayenne.

➤ TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Suite à de nouveaux éléments transmis par le comptable du Trésor Public, la taxe d'habitation sur les logements vacants sera revue lors de la prochaine réunion.

➤ DEL 202300707 02 ARGENT DE POCHE 2023

Cinq jeunes participeront au dispositif « Argent de poche ». Ils effectueront des travaux de peinture et du désherbage.

Ce dispositif, mis en place en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Craon, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Cette action permet à ces derniers de s'investir sur leur commune et de participer à une action citoyenne. Ils sont encadrés soit par le personnel de la commune soit par des élus.

Les jeunes reçoivent une indemnité de 15 euros pour 3 heures de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'organiser, en lien avec les services concernés de la Communauté de Communes du Pays de Craon, une réunion d'information pour les jeunes concernés par ce dispositif,
- De mettre en place ce dispositif du 10 au 13 juillet et du 17 au 21 juillet 2023,
- D'autoriser Madame le maire à signer les conventions avec les jeunes qui le souhaiteraient,
- De régler les indemnités sur la base de 15 euros pour 3 heures de travail.

➤ DEL 202300707 03 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2023

En raison de crédits insuffisants au chapitre 011 pour régler une facture CHAZE TP, d'un montant de 37 181.76 €, Madame le Maire propose de voter une décision modificative comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Pour rappel – BP 2023	766 949.80 €	766 949.80 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- 38 000.00 €	
2315/161 Installation en cours (voirie)	-38 000.00 €	
TOTAL après DM 1	728 949.80 €	728 949.80 €

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Pour rappel – BP 2023	984 868.82 €	984 868.82 €
023 Virement à la section d'investissement	- 38 000.00 €	
615231/011 Entretien voies et réseaux	+ 38 000.00 €	
TOTAL après DM 1	984 868.82 €	984 868.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE**, à l'unanimité, la DM n°1 telle que présentée ci-dessus

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Lors de la locations des salles, il faudra informer les locataires que la Mairie décline toute responsabilité quant à l'utilisation du Citystade.
- Un projet de boîte à livres au niveau de l'abribus est à l'étude.

- La prochaine séance aura lieu le jeudi 07 septembre 2023 à 20 heures.
- La séance s'est achevée à 21h30 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD

